Circonscription de Saint-Pierre 2

Ecole: JEAN HOARAU

Le 22 juin 2020

Commune de SAINT-LOUIS

REPRISE DU 22 JUIN 2020 DES ECOLES

INFORMATIONS A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES

Protocole sanitaire

Le Protocole sanitaire, publié par le Ministère de l'Education nationale précise les modalités de fonctionnement des écoles à partir du 22 juin 2020.

L'école primaire Jean Hoarau accueillera l'ensemble de ses élèves à partir du lundi 22 juin 2020 :

- La cantine (2 services probablement) et les bus fonctionneront normalement.
- Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.
- A l'école maternelle, entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe, aucune règle de distanciation ne s'impose.
- L'arrivée et le départ des élèves se fera de manière échelonnée :
- Maternelle: 8h15 à 15h15
- Cycle 2 (CP, CE1 et CE2): 7h50 à 15h25
- Cycle 3 (CM1 et CM2): 8h à 15h30
- Les parents ne sont toujours pas autorisés dans l'enceinte de l'école. SAUF pour les maternelles, les parents devront déposer leur enfant dans la classe.
- L'école étant ouverte à tous les élèves 4 jours par semaine (fonctionnement quasi-normal), les cours via le blog ne seront plus assurés.

Bien cordialement, l'équipe pédagogique.